

Atradius & Vous

LES COMPLEMENTS D'ASSURANCE CREDIT PUBLICS DISPONIBLES POUR NOS ASSURES COMMUNS

Cher Partenaire,

Les récentes discussions menées avec l'Etat et la Caisse Centrale de Réassurance, ont abouti à relancer le dispositif des Compléments d'Assurance-crédit Publics (CAP), élaboré en 2008.

Ce dispositif permet à nos clients communs, d'obtenir sur leurs acheteurs les plus risqués, des garanties complémentaires. Celles-ci s'ajoutent aux garanties primaires délivrées par Atradius, dans le cadre de leur contrat.

Trois solutions seront proposées :

Pour le marché domestique

- CAP permet d'aller jusqu'à doubler sa garantie primaire sur ses acheteurs.
- CAP+ permet d'obtenir une couverture, si l'acheteur ne bénéficie d'aucune couverture, suite à un refus ou à une annulation de limite de crédit.

Pour l'international

- CAP France Export, permet aux exportateurs français de bénéficier de garanties CAP et CAP+ sur une liste de pays définis, s'ils constatent une réduction ou une annulation de couverture.

Atradius souhaite ainsi permettre à nos clients communs de poursuivre leurs échanges commerciaux avec leurs acheteurs dans une période délicate, tout en continuant à sécuriser leur trésorerie.

Par ailleurs, suite à la signature du traité relatif aux Compléments d'Assurance-crédit Publics le 6 avril dernier, les polices Modula Cap ont été suspendues, à compter de cette date. Les décisions en vigueur avant le traité restent valables jusqu'à leur prochaine échéance, sauf si une demande en CAP/CAP+ nous est adressée.



Vous trouverez ci-joints, les documents qui vous permettront de proposer les garanties complémentaires CAP/CAP+ domestiques, à nos clients communs :

1. Convention Avenants au contrat CAP/CAP+
2. Mandat SEPA
3. Fiche produit
4. Fiche technique
5. Guide pratique d'utilisation
6. Transfert en recouvrement et déclaration de sinistre

D'ici quelques jours, nous vous adresserons les documents relatifs aux CAP/CAP+ Francexport dont les modalités pratiques sont en cours de finalisation.

Par ailleurs, nos clients communs seront informés sur ce dispositif via Atrium.

Tous ces documents seront disponibles et téléchargeables dans votre [Espace Partenaires](#).

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel Atradius.

